

DEMANDE DE CARTE AVANTAGES JEUNES 2023 – VILLE DE POLIGNY

Conditions :

- Être né(e) entre 1997 et 2012
- Être élève ou étudiant(e)
- Avoir son adresse principale à Poligny

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE ou D'ETUDE :

Cette demande doit être renvoyée par mail à : contact@ville-poligny.fr au plus tard le 25 août 2023

Pour être valable, cette demande doit être accompagnée :

- D'une pièce d'identité scannée (CNI, passeport, permis de conduire)
- D'un justificatif de domicile (facture EDF, SOGEDO, Gaz...)
- D'un certificat de scolarité. Si celui-ci n'est pas disponible, fournir une attestation sur l'honneur (dans ce cas, le certificat de scolarité devra obligatoirement être donné avant le 10 septembre 2023)

La remise des cartes avantages jeunes a lieu samedi 2 septembre 2023 à partir de 10 heures à la salle omnisports du Champ d'Orain durant le 6^e Forum des Associations.

Vous pouvez également ramener ce dossier avec toutes les pièces justificatives à l'accueil du Pôle administratif Cœur du Jura du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre M. Cédric HOLLEY, responsable jeunesse, au 03 84 73 85 57 ou par mail à : c.holley@ville-poligny.fr

